

LES FORTUNES A CANNES A LA BELLE EPOQUE

Marc THOMAS

**Résumé d'un mémoire de D.EA.
préparé à l'Université de Nice sous la direction de M. Schor**

Les éléments statistiques composent l'essentiel de ce compte-rendu. Un échantillon de deux cents déclarations de successions, déposées dans le bureau de l'enregistrement de Cannes en 1901 et 1902, constitue la base de ce travail de recherche. Les principes posés par les différentes études sur les villes françaises, rassemblées dans l'enquête dirigée par Adeline Daumard sur "les fortunes françaises au XIX^{ème} siècle", ont été largement suivis pour opérer une reconstitution des fortunes. Sur deux points cependant, exclusion des déclarations foraines ou extérieures d'une part, et des régimes matrimoniaux non communautaires d'autre part, cette recherche s'est écartée de ces principes. Ce choix trouve sa justification dans l'importance de la présence des étrangers et des hivernants, et la fréquence des régimes de séparation de biens, particulièrement dans ces catégories. A première vue hérétique, il a permis d'argumenter les pages qui suivent, et de mieux cerner aux alentours de 1900, la répartition des fortunes à Cannes.

REPARTITION GENERALE DE LA FORTUNE

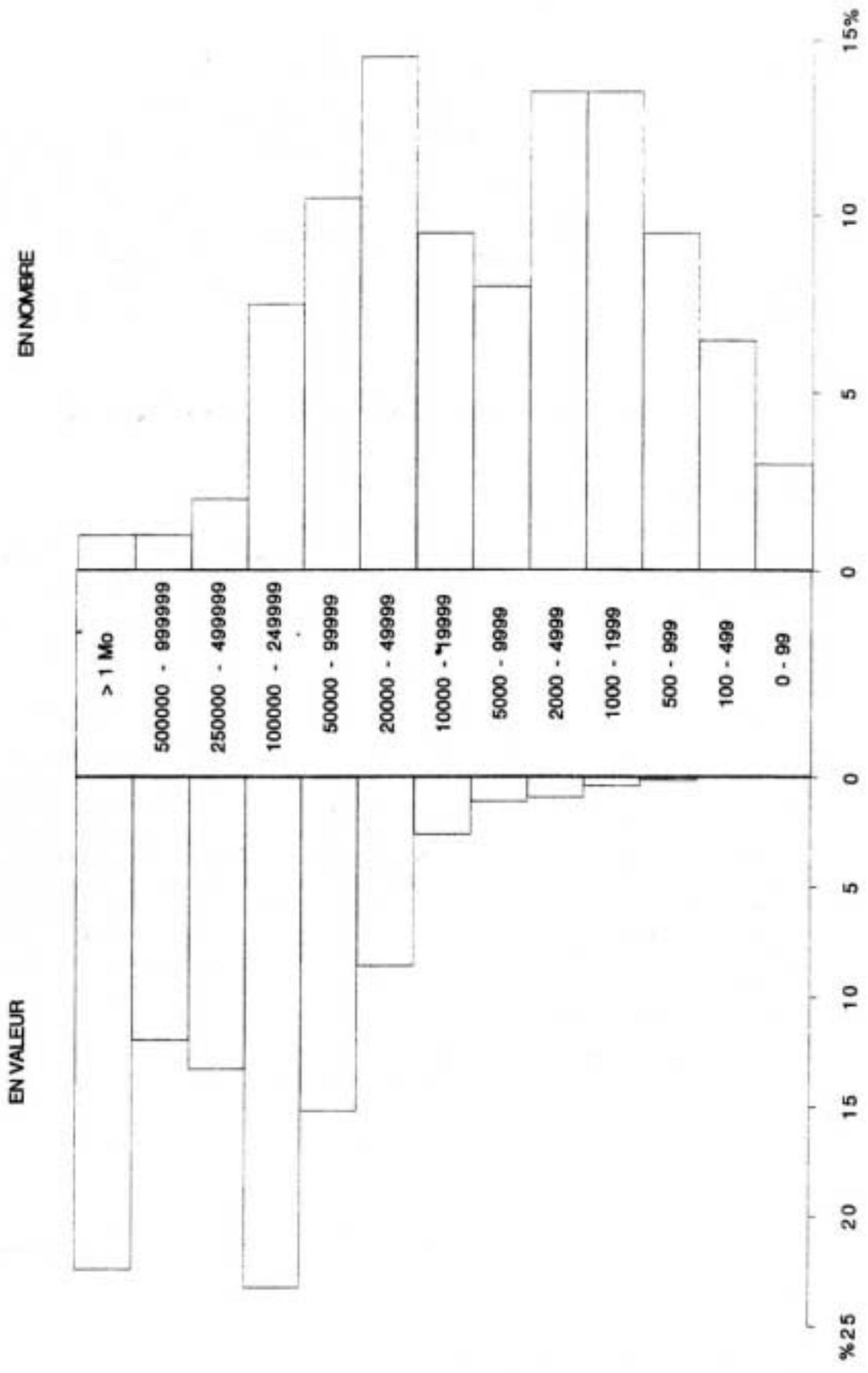
• Possédants et non-possédants

Les lacunes constatées dans les sources au début de notre étude nous privent de procéder à un rapprochement efficace entre défunts et déclarants au titre d'une même année. Il était cependant souhaitable d'obtenir même de manière approchée, un taux de déclaration.

Comparer les déclarations déposées "au cours de" l'année 1901 au lieu des déclarations déposées "au titre de" l'année 1901 est un facteur d'incertitude. Mais les décalages qui se produisent d'une année sur l'autre doivent logiquement se compenser. Le résultat obtenu conserve donc une certaine valeur. Sur notre échantillon de deux cents déclarations, cent cinquante-huit ont été déposées en 1901. La même année sur les registres de l'état civil de Cannes ont été comptabilisés six cent dix neuf décès. De la même manière que pour les successions, il convient d'en retirer les décès d'enfants mineurs qui représentent 34% des défunts. Il reste alors quatre cent six décès d'adultes. Le taux de déclarants par rapport aux défunts approche 39%. Deux cent quarante huit défunts ne laissent aucun bien à leur mort soit 61%. Ceux-ci apparaissent comme largement majoritaires. Parmi eux se trouvent des gens qui ne bénéficiaient que d'un usufruit, ou qui avaient fait donation de leur avoir à leurs enfants et cohabitaient avec eux, ce qui peut expliquer l'absence de toute succession. Mais les indigents représentaient la quasi-totalité de cette masse. Ils sont relativement moins nombreux qu'à Paris (71,8% en 1911), qu'à Bordeaux (70%) ou qu'à Lyon (74,8%), mais le pourcentage toujours pour 1911 est très voisin de celui de Toulouse (60%), une ville qui n'a pas eu à subir les effets d'une industrialisation poussée.

Cannes se situe ainsi dans une moyenne basse par rapport aux grandes villes françaises mais c'est néanmoins le signe d'une grande inégalité dans la répartition des fortunes.

CANNES 1901
 REPARTITION DES FORTUNES SELON LEUR NIVEAU



• Répartitions des biens

Les fortunes cannoises ont été divisées en treize niveaux de zéro à plus d'un million de francs. Le tableau, en données cumulées des biens, tant en nombre qu'en valeur donne les résultats suivants :

Tranches	Nombre	Valeur
0-99	3	•
100-499	9,5	•
500-999	19	0,13
1000-1999	32,5	0,53
2000-4999	46	1,43
5000-9999	54	2,53
10000-19999	63,5	5,13
20000-49999	78	13,73
50000-99999	88,5	28,93
100000-249999	96	52,23
250000-499999	98	65,53
500000-999999	99	77,53
1000000	100%	100%

De zéro à cinq mille francs, chacune des cinq tranches représente moins de 1% en valeur, des fortunes. Les effectifs ne sont pas très importants dans les plus basses tranches mais ils croissent très vite, de manière à former une première pointe entre mille et cinq mille francs. Chacune des tranches 1000-2000 F et 2000-5000 F regroupe 13,5% des défunts. Mais le regroupement des tranches à partir de 2000 F masque en partie l'importance de la tranche de 1000 à 2000 F. C'est la tranche dominante de ce petit monde. Elle correspond à la valeur d'un livret de caisse d'épargne dont le plafond est à 1500 F. Ouvriers, domestiques, petits commerçants ou artisans qui ont su se constituer quelques économies se situent là. Au total, en données cumulées, la limite des 5000 F de patrimoine représente presque une barrière. 46% des défunts totalisent moins de 1,5% des biens laissés. Ces premiers niveaux, très fournis en nombre, donnent une impression de pauvreté marquée dans le monde des déclarants.

Entre 5000 F et 20 000 F deux tranches présentent plus de consistance en valeur, n'atteignant toutefois que 3,73% des biens, mais un recul marqué en nombre par rapport aux tranches précédentes. La pyramide montre à ce niveau-là des "classes creuses" qui ne regroupent que 17,5% des défunts. Nous pouvons pourtant remarquer une différence importante. Alors que dans les premières tranches la moyenne plafonnait à 1609 F, ici elle s'élève à 10891 F. C'est la valeur d'un patrimoine de la petite bourgeoisie. Un deuxième élément d'importance, est la présence au sein de la première tranche, de la médiane qui s'élève à 6735 F. Cette petite bourgeoisie, relativement peu représentée, joue tout de même le rôle d'un pivot. La moitié des patrimoines de la ville se situe au dessous de sa frange basse. Ceci confirme qu'au dessous de 5000 F à 6000 F se situent les catégories populaires qui ont acquis une petite aisance. Par contre vers 10000 F on peut "faire figure". En général, un immeuble, un livret de caisse d'épargne ou des rentes permettent d'améliorer le revenu ordinaire tiré d'un emploi.

La catégorie au dessus montre une indéniable rupture. Un véritable ressaut se produit, tant en nombre qu'en valeur. En nombre cette catégorie constitue un deuxième pic. Après les classes creuses petites bourgeoises, le ressaut accuse une différence de 5% des défunts. En valeur ce ressaut est encore plus marqué : on passe de 2,6% des biens à 8,6%. Cela correspond au premier sommet des fortunes en valeur. Ces deux ressauts retombent assez brutalement l'un et l'autre au niveau des 250 000 F. Ainsi entre 20 000 F et 250 000 F une autre catégorie est nettement individualisable. Beaucoup plus fournie, 32,5% des défunts soit presque le tiers, elle cumule 47,1% des richesses. Elle accapare donc une part des biens plus importante que sa représentation en nombre, ce qui n'était pas le cas des deux classes précédentes. Ceci explique le bond de la moyenne de cette catégorie 73 892 F, qui dépasse la moyenne générale des défunts qui ressort à 50 998 F. Mais la présence de la moyenne générale dans les rangs de cette catégorie est un signe. Signe qui confirme l'inégalité de la répartition des fortunes cannoises. Cette inégalité trouve ici une explication : une bourgeoisie moyenne, forte en nombre, dégage une impression d'aisance. En province un patrimoine de cinquante mille à cent mille francs permet de vivre de ses rentes après s'être retiré des affaires, voire de vivre en véritable oisif. La force de ce groupe pourrait malgré tout provenir du parti-pris adopté dans cette étude d'intégrer les successions des non-domiciliés et des étrangers. Les positions respectives des uns et des autres doivent donc être analysées avant de pouvoir formuler des conclusions. Elles sont regroupées dans le tableau suivant et exprimées en pourcentage et en francs pour la fortune moyenne.

	Nombre	Valeur	Fortune Moyenne.
Etrangers	2	2,8	71 201
Non-domiciliés	5,5	12,3	114 000
Cannois	25	32	65 285
Total	32,5	47,1	73 892

L'adjonction des étrangers et des non-domiciliés renforce la catégorie des fortunes comprises entre 20 000 F et 250 000F dans une proportion qui la fait passer du quart au tiers des défunts. Cet apport en valeur est encore plus important puisque la part de la fortune de ce groupe passe de 32 % à 47% . Ce ne sont pas les fortunes étrangères qui en sont la cause : leur part reste modeste et leur moyenne proche de la moyenne de la catégorie. L'apport des non-domiciliés est plus sensible : 5,5% des défunts, 12,3% des fortunes. Avec une fortune moyenne de 114 000 F,

largement au dessus de celle des Cannois ou des étrangers, et qui ne constitue qu'une portion de leur avoir puisqu'il s'agit de déclarations extérieures, nous n'avons manifestement pas affaire au même milieu social. Alors que dans les catégories précédentes la part des étrangers et des non-domiciliés n'était pas significative, elle est plus particulièrement représentée au niveau des fortunes moyennes. En effet, 55% des déclarations extérieures y sont regroupées. La forte représentation de la tranche des fortunes de 20 000 F à 250 000 F y trouve pour partie une explication. Il existe néanmoins à Cannes une bourgeoisie moyenne qui regroupe le quart des déclarants et qui possède presque le tiers de la fortune urbaine. L'adjonction de groupes extérieurs à la cité n'a pas modifié la pyramide des fortunes, tout au plus a-t-elle amplifié certains de ses degrés.

Au delà de 250 000 F se situe le monde des privilégiés : 4% des défunts, 47,8% des fortunes. Un étranger et un non-domicilié y figurent mais les plus grosses fortunes restent des fortunes cannoises. Cette concentration des biens entre les mains de quelques défunts peut paraître forte. Elle est pourtant largement sous-évaluée. La moitié des défunts du groupe étaient mariés sous le régime de la séparation des biens ou le régime dotal sans société d'acquêts. Dans un autre cas où existait une société d'acquêts, les biens n'ont pu être recensés en totalité à défaut de pouvoir les localiser, le décès ayant eu lieu sous l'ancienne législation. Cette forte concentration des biens au sommet de la pyramide explique l'hypertrophie de son dernier degré, constitué par la tranche supérieure à un million de francs. Elle constitue de deuxième pic des fortunes en valeur : 22,5% des biens soit presque autant que la tranche de 100 000 à 250 000 francs, qui regroupe sept fois plus de défunts. Qui sont ces privilégiés ? Presque exclusivement des inactifs, rentiers plutôt que propriétaires, femmes sans profession ou veuves, un notaire retraité, mais le seul industriel de Cannes, un minotier, figure parmi eux. C'est aussi le seul actif du groupe. Compte tenu de la constitution de notre échantillon on peut donc avancer que la moitié, voire plus, des biens, est aux mains d'une infime minorité constituée de rentiers ou d'anciens actifs retirés des affaires. Parmi eux quelques-uns postulent à des responsabilités politiques locales.

La pyramide des fortunes à Cannes ne diffère pas fondamentalement de celles des grandes agglomérations françaises. La faiblesse de certaines catégories sociales, ouvriers, employés, agriculteurs, a peut-être pour effet d'amputer les effectifs des catégories populaires aisées ou de la petite bourgeoisie. Par contre haute et moyenne bourgeoisie constituées en majeure partie d'inactifs, sont largement représentées et monopolisent la presque totalité des biens.

- **Composition des fortunes à Cannes**
 - **Vue d'ensemble**

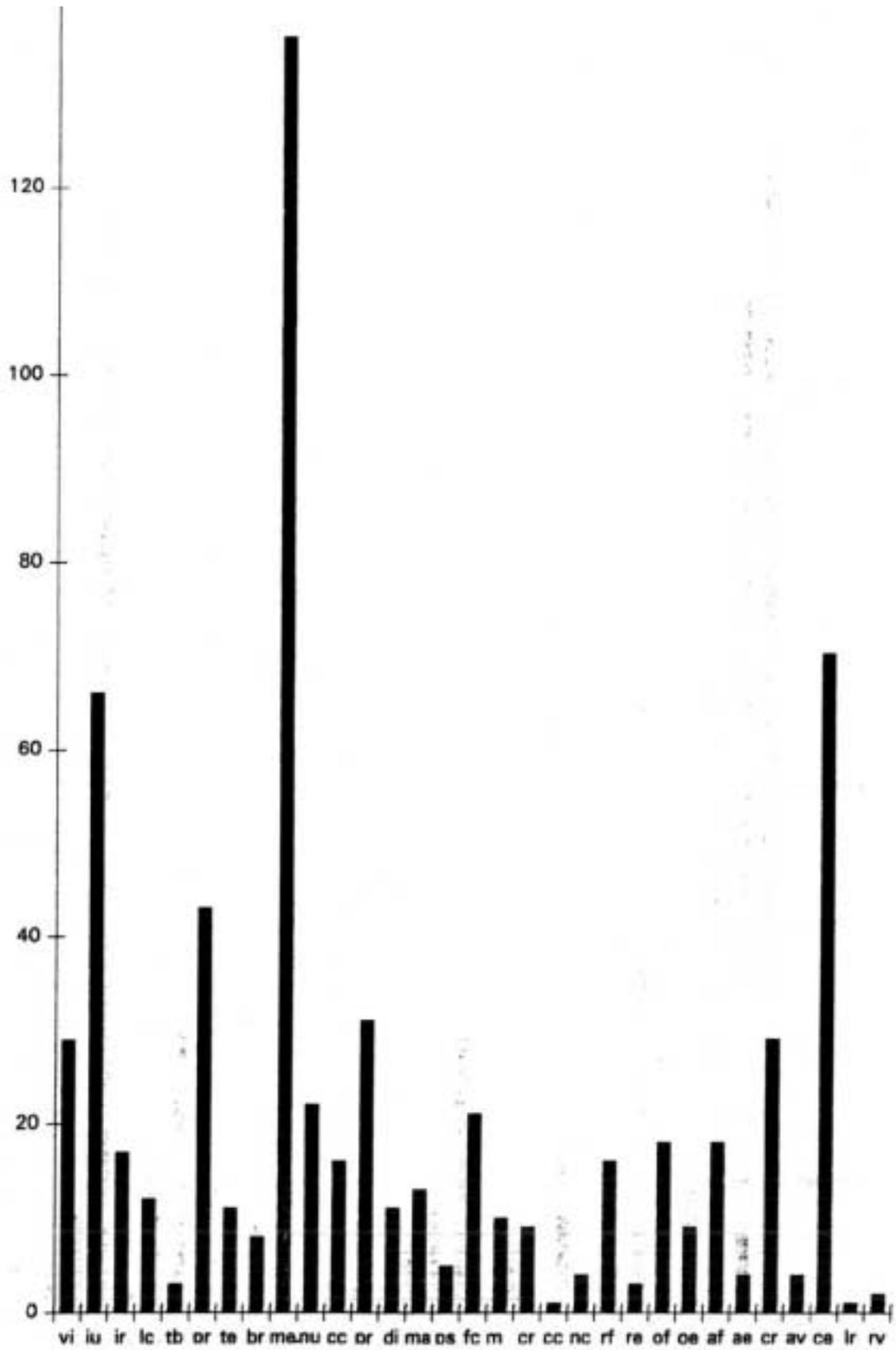
Les biens ont été classés en deux grands ensembles, immeubles et biens meubles, et divisés en cinq sous-ensembles : deux pour les immeubles (urbains et ruraux), trois pour les meubles (valeurs diverses, valeurs mobilières commerciales, valeurs mobilières de placement). Mais la grande précision portée dans le remplissage des déclarations a permis de subdiviser ces cinq ensembles en trente et une catégories. La liste est donnée dans le tableau suivant, avec pour chaque catégorie le taux de présence de chaque bien dans l'ensemble des déclarations et la valeur des biens de chaque catégorie par rapport à l'ensemble total des fortunes.

	Taux	Valeur
VILLAS	14,5	18,68%
IMMEUBLES URBAINS	33	15,4%
IMMEUBLES DE RAPPORT	8,5	10,2%
LOCAUX COMMERCIAUX	6	2,62%
TERRAINS A BATIR	1,5	0,6%
PROPRIETES RURALES	21,5	5,32%
TERRAINS AGRICOLES	5,5	0,77%
BATIMENTS RURAUX	4	0,13%
MEUBLES ET EFFETS	68	2,24%
NUMERAIRE	11	0,21%
COMPTES COURANTS	8	1,13%
PRORATA DE REVENUS	15,5	0,4%
DIVERS	5,5	4,23%
MARCHANDISES	6,5	1,65%
PARTS DE SOCIETES	2,5	1,13%
FONDS DE COMMERCE	10,5	0,47%
MATERIELS OUTILLAGES	5	0,44%
CREANCES COMMERCIALES	4,5	0,58%
COMPTE COMMERCIAL	0,5	0,51%
NUMERAIRE COMMERCE	2	0,04%
RENTE FRANÇAISE	8	1,3%
RENTE ETRANGERE	1,5	1,07%
OBLIGATIONS FRANÇAISES	9	4,24%
OBLIGATIONS ETRANGERES	4,5	4,57%
ACTIONS FRANÇAISES	9	2,52%
ACTIONS ETRANGERES	2	0,36%
CREANCES	14,5	16,46%
ASSURANCE-VIE	2	1,45%
LIVRET CAISSE D'EPARGNE	35	0,75%
LIVRET DE RETRAITE	0,5	0,01%
RENTES VIAGERES	1	0,52%

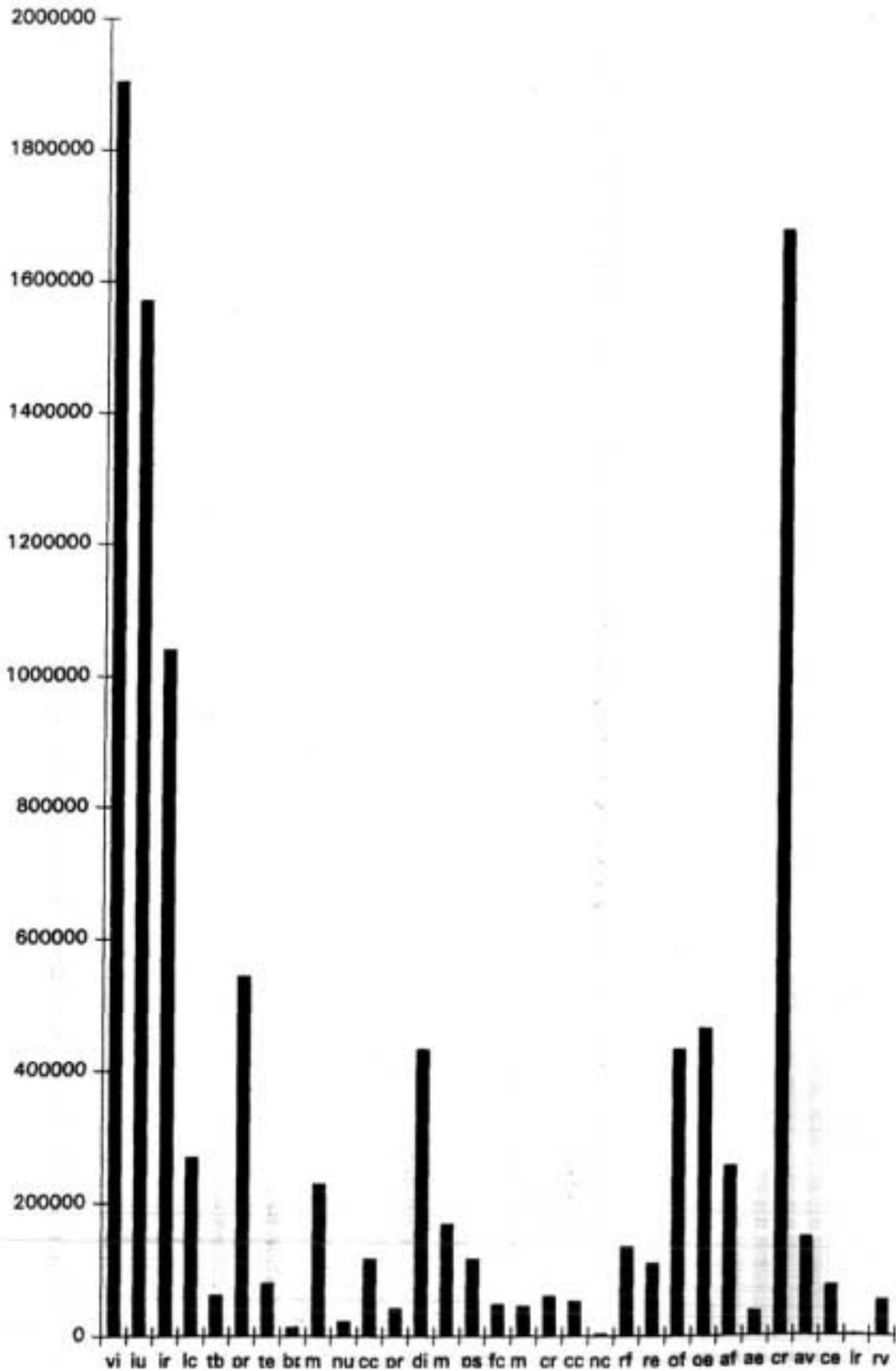
Ces données sont reprises sur les graphiques "répartition des biens en nombre" et "répartition des biens en valeur" dont les codes figurant en abscisse sont constitués des lettres principales des termes utilisés pour définir les trente et une catégories recensées. Ces biens figurent dans le même ordre que sur le tableau précédent. Le premier graphique donne le nombre de déclarations dans lesquelles sont présentes les différentes catégories de biens. Les meubles et effets y sont les plus visibles avec près de cent quarante déclarations, soit un taux de 68 %. On s'étonnera peut-être même de la faiblesse de ce taux. Mais il n'est pas dû à notre parti pris d'inclure les déclarations extérieures ou étrangères (elles comportent autant de meubles et effets que les autres). En 1908, le taux moyen pour toute la France est de 60,9%. On ne peut que constater que près du tiers des successions ne comptent pas de mobilier pour des causes multiples : cohabitation, donations anticipées, valeur insignifiante, voire fraude.

Certains biens sont largement représentés dans l'ensemble des successions : livrets de caisse d'épargne (35%), immeubles urbains (33%) ou propriétés rurales (21,5%). Mais la plupart des biens ont une fréquence moindre, aux alentours de 10%. C'est le cas des fonds de commerce (10,5%), des titres français (8 à 9%), de l'argent en compte ou en numéraire. Il faut cependant noter à l'intérieur des valeurs mobilières la place des créances (14,5%).

répartition des biens en nombre



répartition des biens en valeur



Enfin, certains biens restent confidentiels comme la rente étrangère (1,5%) ou les livrets de retraite (0,5%).

Le rapprochement entre la répartition en nombre et la répartition en valeur des biens permet d'opérer un premier classement. Certains biens, assez largement diffusés, ne représentent qu'un faible part dans la valeur d'ensemble des fortunes. Le comportement type de cette catégorie de biens est fourni par les meubles et effets, avec un taux de diffusion de 68% mais qui ne constituent que 2,24% de l'ensemble, ou les livrets de caisse d'épargne (35% en nombre) dont la valeur ne s'élève qu'à 0,75% de l'ensemble. Mais nombre d'autres catégories obéissent à ce type de comportement : c'est le cas des fonds de commerce (0,47% en valeur), des propriétés rurales (5,32% en valeur) ou du numéraire (0,21%). Il peut y avoir diverses explications à cela. Certains biens ont une valeur unitaire faible par nature : les livrets de caisse d'épargne qui sont plafonnés ou les bâtiments ruraux peu valorisés. Quelquefois il peut s'agir de biens où la fraude est par nature facile. Le poids de ce type d'actif par rapport à l'ensemble peut donc être minoré de deux manières : totalement ce qui réduit le taux de diffusion ou plus subtilement en partie, ce qui conduit à un type de biens tel que nous venons de le décrire. Le cas flagrant ici est le numéraire, qu'il soit commercial (0,04% des biens) ou non (0,21% des biens) alors même que leur taux respectif de diffusion est de 2% et de 11%. A première vue le deuxième type de minoration semble plus fréquent. On pourrait étendre cette remarque à la rente étrangère et aux actions étrangères, voire aux fonds de commerce où le phénomène est marqué. Mais en ce cas particulier d'autres critères peuvent intervenir sur lesquels nous reviendrons.

A l'inverse de ceux que nous venons d'évoquer, d'autres biens ayant un taux de diffusion similaire ou plus réduit, représentent une fraction importante des fortunes cannoises. L'exemple le plus marquant étant constitué par les villas, premier poste en valeur des fortunes de la ville (18,68%) alors qu'elles ne sont présentes que dans moins d'une succession sur six. Les créances avec un taux de diffusion identique, arrivent en deuxième position avec 16,46% de la fortune totale. Quoique de manière moins marquée, ce deuxième type de comportement, prévaut pour les immeubles urbains, les immeubles de rapport et les obligations étrangères. Ces biens ont en général une valeur unitaire élevée et nécessitent une mise de fonds importante.

Entre ces deux types de comportement assez individualisés se répartissent les autres biens dont une étude plus fine nous permettra de saisir les diverses nuances.

- Le poids de l'immobilier

Au début du siècle, la valeur des immeubles constituait environ 45% de l'annuité successorale pour l'ensemble de la France. Mais dans les grandes villes comme Paris, Lyon, Lille ou Bordeaux, ce chiffre n'était que de 30%. C'était le résultat d'une évolution quasi-séculaire qui plaçait au premier rang des fortunes les valeurs mobilières. Le premier constat qui s'impose à Cannes est celui d'une inversion des faits ; avec 53,72% l'immobilier affirme sa prépondérance. Il n'y a guère qu'à Toulouse que ce phénomène puisse s'observer avec des chiffres identiques, encore cette ville occupe-t-elle une place à part par rapport aux autres grandes villes françaises.

Le second constat qui résulte de la lecture des chiffres est l'inégale répartition interne des immeubles. Les biens ruraux ne représentent que 6,22% de l'ensemble, contre 47,5% pour les immeubles urbains. La richesse n'est plus une richesse foncière rurale. Certes propriétés rurales et terrains agricoles conservent des taux de possession assez élevés (21,5% pour les premiers ce qui les place en quatrième position par rapport à l'ensemble des biens) mais leur valeur intrinsèque reste peu élevée. La valeur moyenne par catégorie qui s'élève respectivement à 12 622 francs pour

les propriétés et à 7 160 francs pour les terrains confirme cette constatation. La propriété traditionnelle des Cannois qu'ils soient bourgeois, artisans ou cultivateurs ne joue plus un très grand rôle. Les cultures céréalières ont perdu de leur intérêt avec l'arrivée du chemin de fer. Seule la culture des fleurs, des agrumes et des oliviers conserve une certaine valeur.

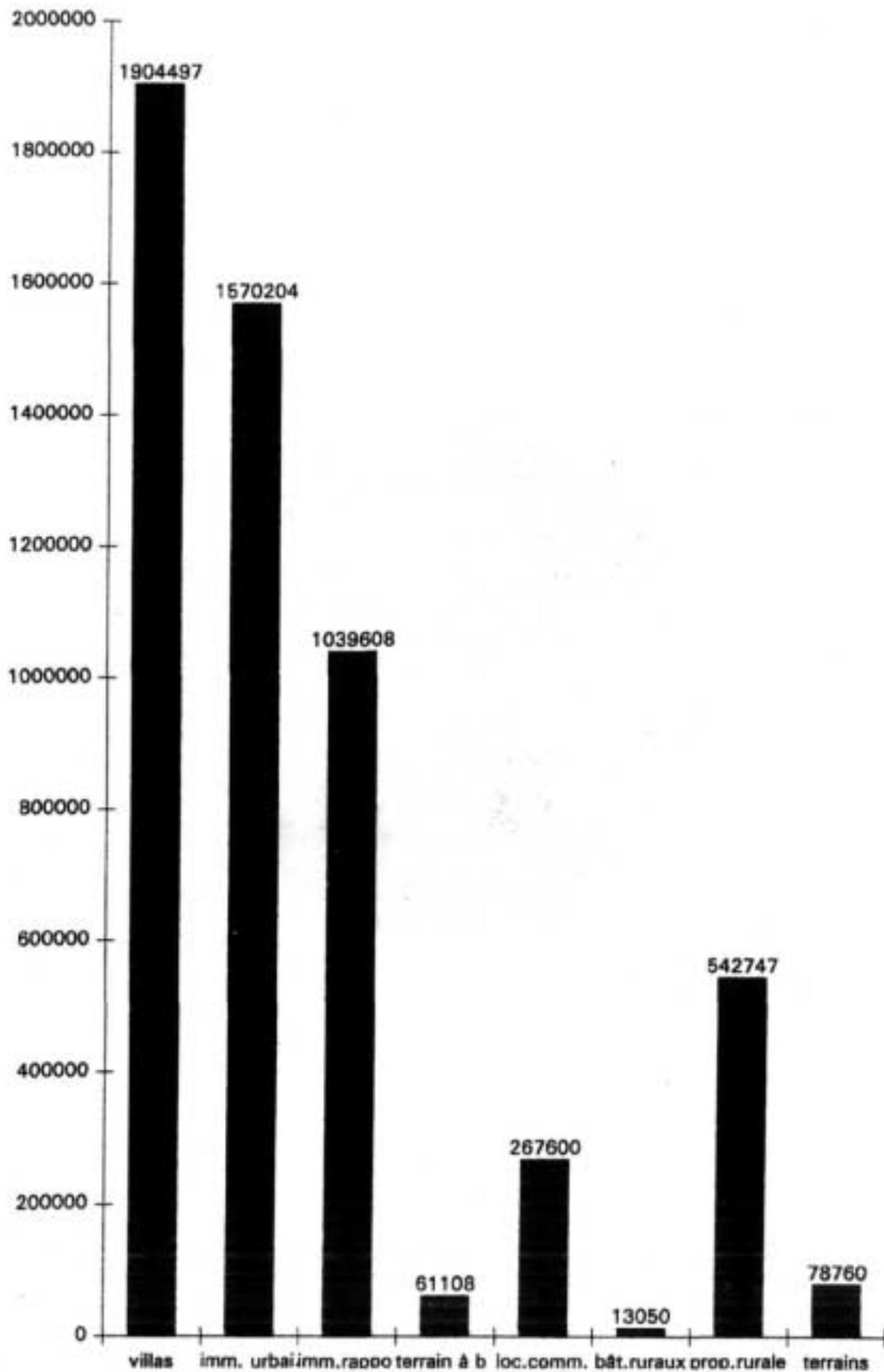
En effet les cultures maraîchères, les oranges, les olives trouvent un débouché avec ce grand marché urbain et l'horticulture est devenue spéculative grâce aux envois par train et aux débouchés locaux. Le plus riche de nos agriculteurs est un horticulteur, ce n'est pas un hasard. Mais en dehors de cet intérêt agricole les terres ne sont recherchées par les étrangers ou les non-domiciliés que parce qu'elles permettent d'y édifier une villa ou un château et elles ne figurent dans leurs patrimoines qu'à titre de prolongement de l'édifice central et du parc qui l'entoure. En aucun cas, il ne s'agit d'un investissement agricole. D'ailleurs les terrains à bâtir ont une valeur presque équivalente à celle des terrains agricoles, alors qu'ils sont près de quatre fois moins représentés dans les successions. Les Cannois concentrent toujours 94% de la valeur des propriétés rurales et 85% de celle des terrains agricoles. Ainsi ils conservent la maîtrise des terres agricoles, mais elles ne sont plus une source de richesse en tant que telles.

L'essentiel de la richesse en 1901, ce sont les immeubles urbains en général qui représentent 83,6% des biens immobiliers et 47,5% de l'ensemble des fortunes. Les deux graphiques sur la "répartition des biens immobiliers" en valeur et en pourcentage montrent cette écrasante victoire de la ville sur la campagne. Pourtant il faut nuancer cette vision des choses. Cannes, en 1901, n'est pas une ville très étendue. Le centre ville dense est formé de la vieille ville du Suquet et, en gros, d'un quadrilatère délimité par la gare au nord et le port au sud et dont la rue d'Antibes constitue l'axe principal. Si l'on considère que les immeubles urbains, les immeubles de rapport et les locaux commerciaux sont en majorité inscrits dans cet espace qui forme un noyau de faible superficie par rapport à l'ensemble de la commune, alors la ville ne représente plus en valeur que 52,6% des immeubles et 28,8% des fortunes.

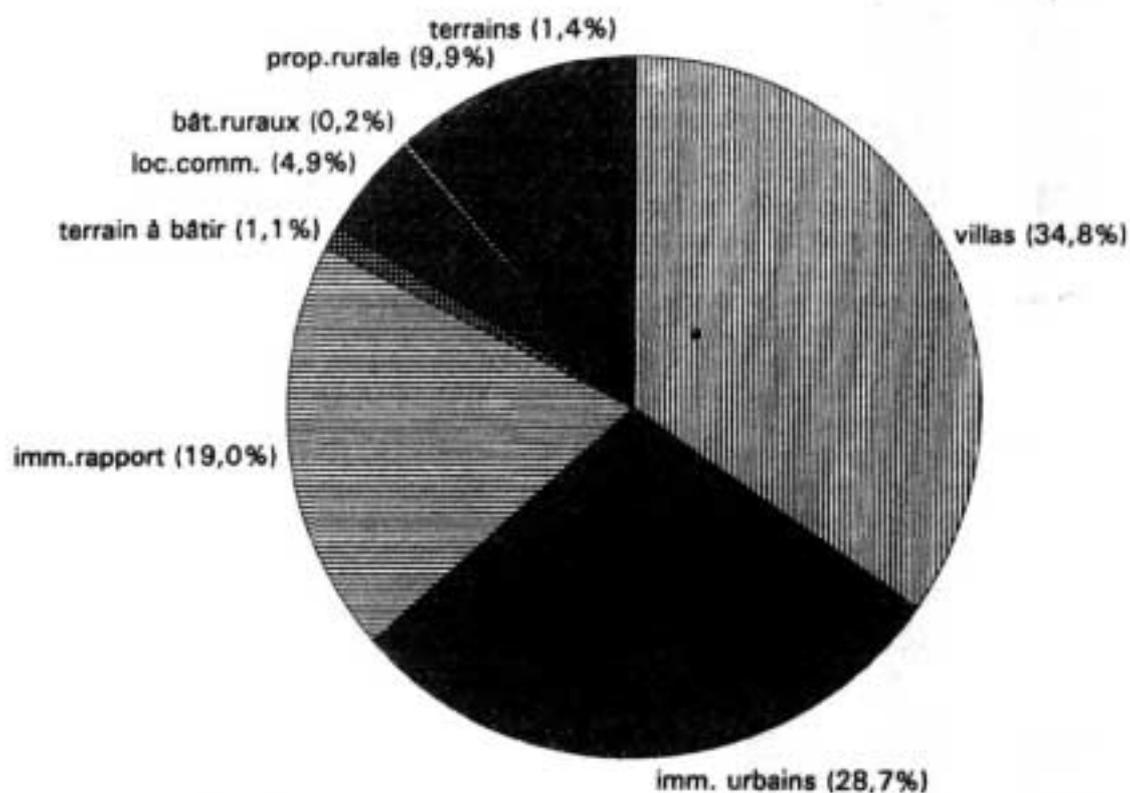
Les villas, pour leur part, auxquelles on pourrait joindre les terrains à bâtir représentent presque 36% des immeubles et presque 20% des fortunes. Elles sont à elles seules un monde à part et occupent des quartiers différents. Le bord de mer entre Cannes et La Bocca et tout le flanc sud de la Croix des Gardes, le bord de mer sur la Croisette, la basse Californie et les quartiers du petit-Juas font une ceinture de verdure à la ville et lui donnent encore en partie son aspect actuel. Dès que l'on s'éloigne du centre-ville, ces villas constituent des quartiers aérés mais homogènes. Un peu comme si une ville coloniale était plaquée à la vieille cité indigène. Enfin, au delà, une troisième zone, rurale celle-là, collines de la Californie et de la Croix des Gardes, plaine de la Siagne et hauteurs du Cannet constitue une troisième ceinture. Cannes se présente ainsi avec un noyau central et des zones concentriques où l'habitat est de plus en plus lâche.

Comment ces immeubles sont-ils répartis dans la population cannoise ? Les tableaux suivants fournissent des éléments à ce sujet, étant précisé que les grosses fortunes sont celles supérieures à 100 000 francs.

répartition des biens immobiliers



répartition des biens immobiliers



	Valeur moyennes	Part des grosses fortunes
Villas	66 232,06	72%
Immeubles urbains	23 790,97	34,5%
Immeubles de rapport	61 153,41	73,8%
Locaux commerciaux	22 300,00	77,7%
Terrains à bâtir	20 369,33	94,5%

	Etrangers	Non-domiciliés	Cannois
Villas	6,5%	62,9%	30,5%
Immeubles urbains	7,1%	0,5%	92,4%
Immeubles de rapport	0	0,67%	99,4%
Locaux commerciaux	0	63,5%	36,5%
Terrains à bâtir	0	0	100%

Nous avons vu que la valeur globale des immeubles était élevée. Nous avons vu également que si les immeubles urbains avaient un taux de diffusion de 33%, les autres catégories étaient beaucoup moins répandues. Nous en comprenons ici la raison, la valeur moyenne des immeubles urbains étant plus élevée que celle des immeubles ruraux. Mais une hiérarchie se dessine. Les immeubles urbains, avec une valeur moyenne de 23 790 francs restent majoritairement aux Cannois (92,4%) et ne font pas l'objet d'un accaparement des grosses fortunes qui n'en détiennent que le tiers. Par contre ce n'est pas le cas des villas, des locaux commerciaux, des immeubles de rapport et des terrains à bâtir. Les grosses fortunes en détiennent presque les trois-quarts si ce n'est la quasi-totalité en ce qui concerne les terrains à bâtir. C'est comme si tout ce qui touchait à la spéculation immobilière était l'apanage des plus riches. En fait la simple propriété foncière avait considérablement enrichi les Cannois mais, en deux domaines - villas et locaux commerciaux- la majeure partie de ces biens leur échappait. Les grands investissements, villas, châteaux, murs d'hôtel étaient le fait des étrangers et des non-domiciliés. C'est que la valeur moyenne d'une villa était soixante fois plus élevée que la valeur moyenne des livrets de caisse d'épargne. On comprend que la majorité des Cannois soit exclue de la possibilité d'appréhender un tel bien. Par contre, les Cannois fortunés se rattrapaient par la possession des immeubles de rapport et des terrains à bâtir.

- Les valeurs mobilières

L'ensemble des valeurs mobilières ne représente que 46,28% des fortunes cannoises. La place prise par les valeurs mobilières diverses dans ce montant est essentiellement imputable à la catégorie des divers qui regroupe les rapports de dot ou d'hoirie dont l'emploi n'a pu être décelé. Elles représentent en valeur la moitié de cette catégorie un peu factice. L'autre poste important est constitué par le mobilier, on l'a vu, largement répandu et dont la valeur moyenne ressort à 1 678,40 francs. Les proratas de revenu représentent, eux, un bien patrimonial fictif, puisqu'il s'agit des revenus courus à la date du décès, des valeurs de placement ou des salaires et traitements. Ceci explique leur assez large diffusion. Enfin les espèces, avec une moyenne similaire à celle des livrets de caisse d'épargne (991,25 francs), ont un faible poids dans l'ensemble des fortunes (0,21%), malgré leur taux de diffusion (11%). On en a vu les raisons. Les comptes bancaires, moins répandus (8%) ont une moyenne largement supérieure (7 203,56 francs). A l'époque, il est vrai, ils sont encore peu diffusés dans l'ensemble de la population, et plutôt réservés aux professions libérales et gros commerçants.

- Valeurs mobilières commerciales

En comparaison les valeurs mobilières commerciales (4,82%) représentent peu de choses. Rappelons-en les principaux éléments :

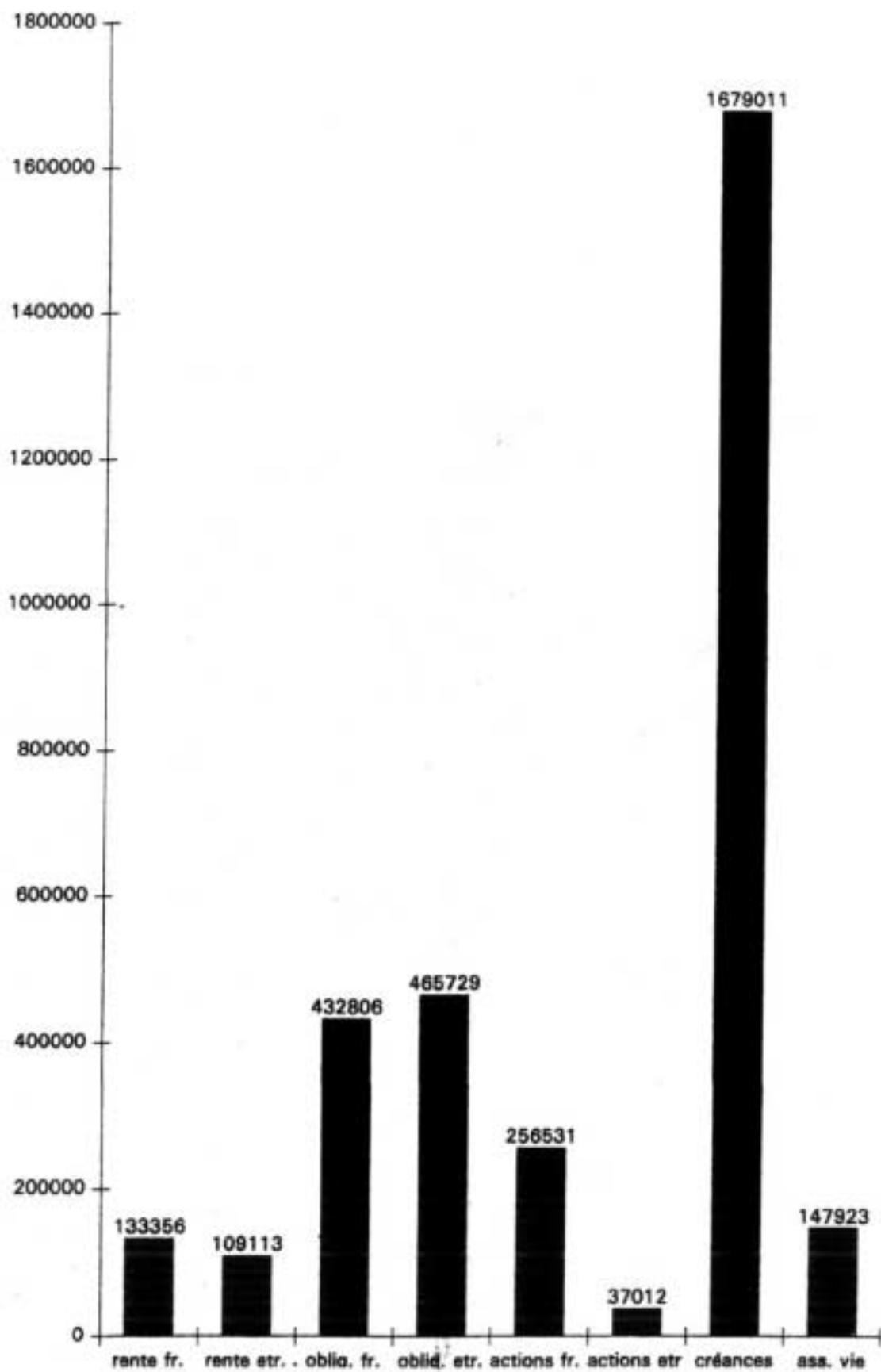
	Valeur moyenne	Nombre de cas	Part dans les fortunes
Marchandises	12 940,76	13	1,65%
Parts sociales	23 052,20	5	1,13%
Fonds de commerce	2 270,09	21	0,47%
Matériel, outillage	4 488,80	10	0,44%
Créance de commerce	6 619,77	9	0,58%
Comptes courants	52 183,00	1	0,51%
Numéraire	972,75	4	0,04%

Les seules catégories qui dépassent la barre des 1% sont les marchandises et les commandites et parts sociales. Leur valeur moyenne confirme totalement leur importance. Pour le reste les valeurs commerciales ne paraissent pas avoir de consistance. Faut-il en conclure pour autant à la faiblesse du commerce cannois ?

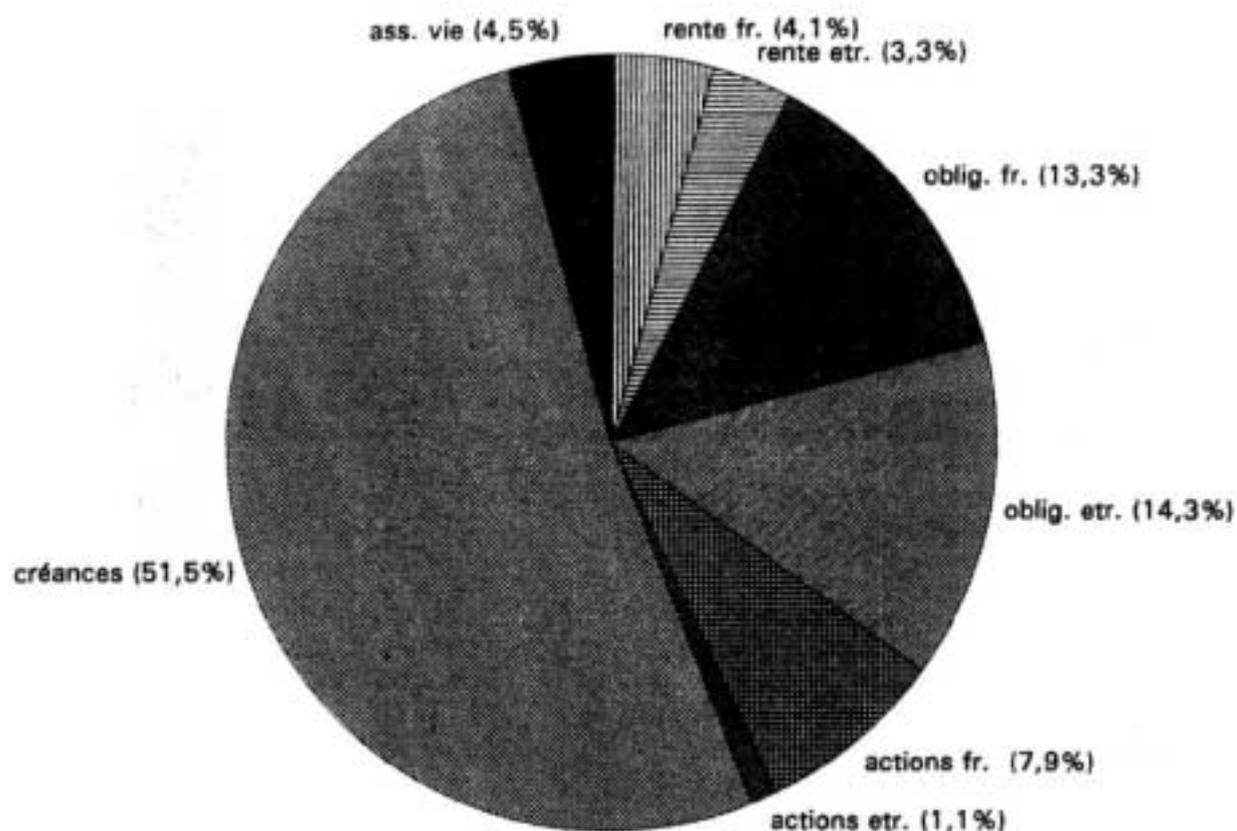
Si nous en revenons à l'analyse des catégories socioprofessionnelles, nous avons dénombré alors 44 artisans, commerçants, négociants et banquiers. Nous pouvons en retirer les retraités (5), les non-domiciliés (2), et les artisans qui n'ont pas de fonds de commerce. Il nous reste 28 individus. Sachant que les parts de commandites n'appartiennent pas toutes à des personnes déclarées comme commerçantes, il existe un déficit de quelques unités dans les fonds de commerce. Faiblesse des évaluations, omissions concourent à des explications diverses. Il semblerait que la fraude en cette matière soit particulièrement marquée. Mais la notion même de fonds de commerce ne paraît pas évidente aux contemporains. Les chiffres, ici, sont en contradiction avec l'essor du commerce dont a bénéficié la ville depuis une cinquantaine d'années. Ils demanderaient à être corroborés par d'autres enquêtes plus approfondies.

- Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement représentent quant à elles l'essentiel en valeur des biens mobiliers soit 71,83% et 33,25% de l'ensemble des fortunes. Ainsi les Cannois ont-ils placé le tiers de leur avoir en valeurs mobilières de rapport. Mais à considérer les biens sous l'aspect du revenu on s'aperçoit que celui-ci est primordial. En effet, une part des villas au moins la part des Cannois, était louée. Il en était de même pour les immeubles de rapport, les propriétés rurales et l'essentiel des locaux commerciaux. Enfin, les biens commerciaux sont intégralement des biens destinés à procurer un profit. Ainsi présenté sous cet aspect, on s'aperçoit qu'une fraction comprise entre 55% et 60% de l'ensemble est destinée au rapport. Instrument de travail pour les actifs, et moyen de capitaliser un revenu pour les retraités, le patrimoine, malgré l'existence d'une large fraction destinée à l'agrément, reste une valeur de rendement. Une analyse plus poussée des valeurs mobilières va nous le confirmer.



répartition des valeurs mobilières



PART DES ETRANGERS ET NON DOMICILIES

	Etrangers	Non domiciliés	Cannois
Rente française	1,3%	0	98,7%
Rente étrangère	3,9%	0	96,1%
Obligations françaises	0	10,4%	89,6%
Obligations étrangères	18,9%	0,2%	80,9%
Actions françaises	0	13,9%	86,1%
Actions étrangères	0	12,9%	87,1%
Créances	23,2%	0	76,8%

PART DES GROSSES FORTUNES			
	Valeur moyenne	> 100 000 F	> 250 000 F
Rente française	8 334,75	69,5%	69,5%
Rente étrangère	36 371,00	96%	96%
Obligations françaises	24044,77	79%	63,9%
Obligations étrangères	51 747,66	95%	75%
Actions françaises	14 251,72	80%	69,5%
Actions étrangères	9 253,00	72,8%	72,8%
Créances	57 896,93	88%	74%

Ces deux tableaux nous donnent la part de l'appropriation par les étrangers et non-domiciliés d'une part, et par les grosses fortunes d'autre part de l'ensemble des valeurs mobilières. Deux autres graphiques "répartition des valeurs mobilières" en valeurs et en pourcentage nous éclairent sur les rapports internes entre les différents biens. La première constatation, fondamentale, qui en ressort est la place reprise par les créances, 51,5% de l'ensemble. Alors que les grandes villes françaises ne leur accordent qu'une place comprise entre 5% et 10%, Cannes subit la dictature de ce vieux système du prêt à intérêt. Le montant en valeur de ce poste est supérieur à celui des immeubles urbains, il n'est devancé que par les villas. La valeur moyenne de ces portefeuilles de créances est très élevée, signe d'une forte capitalisation. Et de fait, les fortunes de plus de 100 000 francs en accaparent 88%. Les portefeuilles étrangers même, leur font une place de choix à côté, en bonne logique, des valeurs étrangères. Pour le reste, les Cannois conservent l'essentiel de la propriété des valeurs mobilières. C'est normal car les biens laissés par les non-domiciliés sont par nature immobiliers. Néanmoins leur part et celle des étrangers sera étudiée ultérieurement.

L'ensemble des valeurs mobilières est activement recherché par les grosses fortunes, mais leur accaparement est plus marqué en ce qui concerne les titres étrangers. La rente et les actions étrangères sont aux mains des plus grosses fortunes. Il faut dire qu'en ce domaine information et mise de fonds élevée décourageaient les petits investisseurs. Ceux-ci préféraient se reporter sur les titres français plus accessibles, comme en témoigne la valeur moyenne de la rente ou des obligations françaises. Il est cependant remarquable de constater que l'élément le plus spéculatif du monde boursier, mais en même temps celui qui témoigne de la confiance d'un pays dans son industrie, le monde des actions, est peu représenté, à peine plus que l'ensemble des rentes. Les Cannois veulent bien spéculer, voire sur des titres étrangers, mais à condition que ce soit sur des éléments stables (rentes, obligations). L'essentiel de leur avoir reste investi sur les deux piliers traditionnels des fortunes françaises : l'immobilier et les créances.

- Problématique

Comment situer dans la France de 1900 la fortune des gens de Cannes ? Alors que les grandes métropoles françaises ont vu la part de l'immobilier baisser considérablement dans les fortunes au point de ne pas en atteindre le tiers quelquefois, Cannes n'offre rien de semblable, bien au contraire. Alors que les valeurs boursières constituent entre le quart et la moitié des patrimoines dans ces mêmes grandes villes, à Cannes elles atteignent péniblement 14%. Alors ? Cannes, une ville à la traîne de l'évolution ? Une petite ville de province besogneuse qui s'investit dans l'immobilier et le prêt à intérêt, signes d'une économie d'autres temps ?

Il faut dire que la ville n'a pas d'industrie ou d'artisanat comme Lyon et Lille pour investir ses capitaux, ni de vignobles ou de grandes maisons de commerce comme Bordeaux. De plus Cannes n'a pas la taille des autres métropoles, elle demeure une petite ville. Alors, Cannes s'investit déjà dans des placements nouveaux. Il n'est qu'à voir la place prise par l'assurance-vie, supérieure en pourcentage à la rente française, ou à la rente et aux actions étrangères réunies. Mais la grande nouveauté, celle qui est prépondérante, c'est le "tourisme". Non pas le tourisme au sens actuel du terme, mais le séjour durant plusieurs mois d'hivernants riches ou aisés. Ce tourisme a eu pour conséquence la construction de villas et d'hôtels et la forte valorisation d'un immobilier de loisirs. Avec pour corollaire la disparition d'une activité agricole repoussée par l'urbanisation, mais qui se concentre sur quelques cultures valorisantes. Certes le moteur de cette évolution est venu de l'extérieur et il reste aux mains de gens de l'extérieur. Mais les Cannois savent en profiter et la ville a connu de ce fait une croissance rapide. La richesse de Cannes, c'est son climat et son cadre de vie. La ville s'est déjà lancée dans l'industrie touristique, les fortunes en témoignent. Il n'est donc pas étonnant, face à la rapidité de cette évolution de voir coexister des signes d'archaïsme et de modernité.

UNE VILLE OUVERTE AUX ETRANGERS

• Les déclarations extérieures

La ville de Cannes accueillait d'année en année un nombre croissant d'hivernants. Venus de France et de tous les pays d'Europe, aristocrates et bourgeois aisés emplissaient hôtels, appartements et villas meublés dès le mois d'octobre jusqu'au printemps. Cette saison hivernale caractérisée par la douceur de son climat était la "saison" tout court. Cannes devenait alors le centre de festivités et de spectacles. Cette villégiature de luxe se passait en réceptions, courses hippiques, joutes nautiques, parties de golf, jeux au casino...

Ces séjours à Cannes avaient été lancés par Lord Brougham, lors d'une station forcée à l'auberge de la poste, à la suite de l'établissement d'un cordon sanitaire pour cause d'épidémie, à la frontière sarde. Dans les années qui suivirent 1834 d'autres aristocrates anglais vinrent le rejoindre sur ses recommandations. Dès le milieu du siècle la colonie anglaise était importante. L'arrivée du chemin de fer sous le Second empire amplifia le phénomène. De simple bourgade de pêcheurs, Cannes devint une ville en plein essor. Villas et châteaux s'élevaient sur le front de mer, les hauteurs de la Croix des Gardes et la basse Californie tandis que le tissu urbain poussait sa croissance le long de la rue d'Antibes vers l'est et le long du boulevard de la Foncière vers le nord. Au terme d'une soixantaine d'années d'évolution de ce processus quels enseignements peut-on tirer d'une coupe fournie par les successions de 1901.

Les successions des personnes non domiciliées à Cannes ont été relevées non à cause de leur importance numérique, encore que celle-ci ne soit pas négligeable, mais bien pour l'importance et la nature des transmissions successorales qu'elles représentaient. Ce phénomène forain n'est pas nouveau. De tout temps les terroirs paysans ont été imbriqués et une fraction parfois importante des terres d'une commune appartenait à une communauté voisine. Dans le ressort du bureau de l'enregistrement de Cannes cette imbrication n'apparaît pas. Parmi les successions des non - domiciliés deux seulement concernent les Alpes-Maritimes ; l'une des deux, celle d'un parfumeur grassois, s'apparente parfaitement à un type de successions que nous allons développer plus loin et n'est donc pas concernée par ce phénomène traditionnel des terroirs. Seule l'autre, celle d'un cultivateur, répondrait à ce critère. C'est infime sur l'ensemble.

Inversement, après l'application de la loi de 1901, tous les biens des Cannois sont déclarés à Cannes. On s'aperçoit alors que l'essentiel de leurs biens est situé non seulement dans le ressort du bureau, mais à Cannes même. Les Cannois répugneraient ainsi à investir hors de chez eux. Quelles sont donc alors les caractéristiques majeures des déclarations déposées à Cannes et ne concernant pas des Cannois ?

- **Principales caractéristiques des déclarations foraines**
- **Constatations générales**

Vingt déclarations sur l'ensemble (avant l'application de la loi de 1901) concernent des individus possédant des biens à Cannes et domiciliés en France ou à l'étranger. Cela représente 10% des défunts. La valeur globale de ces déclarations s'élève à 1 584 538 francs, soit 15,5% de la masse successorale. La mise en rapport de ces chiffres fournit des enseignements importants. Tout d'abord ces non-domiciliés sont au total plus possessionnés que l'ensemble des défunts. Avec une moyenne successorale de 79 226 francs, bien plus élevée que la moyenne générale de cinquante mille francs environ, nous avons sans conteste affaire à des déclarations d'individus plus aisés que la moyenne. Et de fait parmi les vingt fortunes les plus élevées déclarées à Cannes, nous trouvons six fortunes de ce type ce qui en représente 30%.

Une deuxième constatation, bien qu'elle paraisse sans rapport avec la première, vient cependant l'appuyer. Un quart de ces vingt successions concerne des biens indivis. Ces successions-là présentent naturellement des montants successoraux plus faibles puisqu'elles ne transmettent qu'une portion des biens détenus. Si l'on exclut ces successions indivises du calcul de la moyenne, celle-ci dépasse alors les cent mille francs (103 035 F exactement), ce qui confirme encore plus le caractère "élitiste" de ces successions. Les biens transmis à Cannes par des non-domiciliés sont donc des biens à valeur élevée. Les familles répugneraient à s'en défaire, ou rechercheraient leur possession, ce qui peut expliquer la fréquence des indivisions.

- **Faiblesse des valeurs mobilières**

De par leur nature ces déclarations "extérieures" sont des déclarations essentiellement immobilières, puisqu'il s'agit de déclarer dans chaque bureau les biens sis dans son ressort. La plupart du temps il s'agit donc de déclarer les châteaux, domaines, fermes, terrains et résidences secondaires détenues hors du domicile selon les principes posés par la loi de l'an VII. Les seules valeurs mobilières devraient se limiter aux meubles meublants se trouvant dans les immeubles précités. Ce n'est pas totalement le cas ici et il convient de rechercher une explication, d'autant que nous nous trouvons en présence de trois successions totalement mobilières. Si l'on exclut les meubles meublants, les valeurs mobilières dépendant de cette catégorie de successions ne s'élèvent qu'à 90 022 francs, soit 5,6% de l'ensemble en valeur. C'est peu car une seule succession en concentre la quasi-totalité. Les biens recensés sont divers : deux livrets d'épargne, du numéraire, des titres et un stock de marchandises. Essayons maintenant de trouver une logique à la présence de ces valeurs. Le stock de marchandises est aisément explicable : un parfumeur grassois dispose à Cannes d'une très importante villa dont les sous-sol lui servent à entreposer certaines marchandises. Il a par ailleurs fait construire une annexe à usage de distillerie. C'est tout naturellement que figurent ici les réserves de fleurs d'orangers évaluées à 1 500 francs. Il s'agit donc d'une extension de son entreprise qui utilise sans doute la production locale.

Les autres successions sont uniquement mobilières et cela est plus étonnant. Logiquement les biens mobiliers sont déclarés au domicile et nous ne devrions pas en trouver ici (hors meubles bien entendu) puisque nous traitons de personnes domiciliées ailleurs. En fait pour deux d'entre elles, il s'agit d'étrangers tous deux domiciliés hors de France. Mais l'existence de ces déclarations fournit deux exemples de séjours à Cannes. Le premier exemple est celui d'une Anglaise de 62 ans, sans profession, décédée à Cannes lors d'un séjour vraisemblablement à l'hôtel. Domiciliée à Wimbledon elle s'est éteinte fin novembre, au début de la saison d'hiver, sans doute peu après son arrivée. Sa fortune déclarée en France s'élève à 85 466 francs, ce qui est loin d'être négligeable et qui ne préjuge en rien des biens qu'elle peut avoir laissé en Angleterre et que nous ne connaissons pas. Ses avoirs sont constitués pour 52% d'obligations françaises des chemins de fer, 42% d'actions françaises (banques et compagnies d'assurances), le reste étant constitué d'actions étrangères aurifères et quelques liquidités. Nous sommes en présence de titres que cette personne devait détenir directement par devers elle ; à défaut d'assise foncière en France, cette succession était taxable au lieu du décès. Le portefeuille est celui d'une rentière, il pouvait procurer jusqu'à 3 000 francs de revenus ; cela suffisait pour vivre une saison à Cannes. Notre rentière relève bien de la catégorie des hivernants si nombreux alors à séjourner en ville.

Un autre exemple est fourni par la succession de l'épouse d'un Italien, domiciliée et décédée en Italie, sans doute encore jeune. Elle laisse comme unique bien en France un livret de caisse d'épargne s'élevant à 750 francs. Il s'agit sans nul doute de ses économies personnelles. La déclaration ne précise pas de profession, ni pour le mari, ni pour la femme. Cependant cette déclaration peut témoigner de l'existence d'allers et retours pour une catégorie de population qui vient travailler l'hiver à Cannes et retourne hors saison en Italie. La date du décès, intervenu au mois d'août, peut confirmer cette supposition. Nous aurions affaire ici à une migration d'un autre ordre, que nous retrouverons avec l'étude des étrangers.

Enfin, il est plus difficile d'expliquer pourquoi la succession d'un jeune artisan de 32 ans, ciseleur sur or, figure ici. Domicilié dans le Rhône, la mort l'a surpris sans doute au cours d'un déplacement professionnel. Il est par contre plus délicat de savoir si ce déplacement était motivé par des raisons traditionnelles de type "tour de France" ou plus modernes, afin de satisfaire les désirs d'une clientèle aisée. Ce jeune homme laisse quelques effets, un livret d'épargne, des obligations, le tout s'élevant à 2 341 francs, fruits d'une courte vie de travail.

- Le poids de l'immobilier

Conformément aux attentes, l'immobilier représente l'essentiel de ce type de successions. Avec un montant de 1 425 011 francs les immeubles constituent 90% des valeurs transmises par les défunts non-domiciliés. Un certain nombre de successions sont purement immobilières : terrains, immeubles de rapport, maisons vides de meubles. En tout sept successions sont de ce type mais ici cela est tout à fait logique. Certains biens ne sont pas du tout représentés, comme les terrains à bâtir ou les bâtiments ruraux. Les immeubles urbains et les immeubles de rapport qui représentent des valeurs importantes à Cannes ne sont que peu présents dans ce sous-ensemble. Un cas de chaque espèce, encore sont-ils tenus en indivis. Leur valeur n'est pas très élevée : 8 000 francs pour l'immeuble urbain, 7 000 francs pour l'immeuble de rapport. La même remarque peut être étendue aux terrains agricoles avec deux cas seulement pour 11 950 francs. C'est avec les propriétés rurales que la fréquence des immeubles détenus augmente, 20% des cas, mais une moyenne encore faible à 7 000 francs environ.

Les deux postes restant sont d'un tout autre ordre : immeubles commerciaux et villas. Un propriétaire parisien possède les murs de l'hôtel Alsace-Lorraine pour une valeur totale de 170 000

francs. Il s'agit là d'un investissement important et de tous les immeubles commerciaux c'est le plus élevé de l'échantillon. Il est d'ailleurs significatif qu'il s'agisse d'un hôtel, l'orientation touristique de Cannes est ici évidente. Mais il n'en est pas moins intéressant de constater que ces gros investissements hôteliers échappent aux Cannois. L'autre poste fondamental est la villa résidentielle. Laissons parler les chiffres. 1 198 497 francs, c'est 65% des fortunes extérieures. La moyenne en valeur de ces villas frise les cent mille francs. C'est dire l'importance de l'investissement en résidence de villégiature. Certains propriétaires en possèdent plusieurs, y compris certains Cannois fortunés. Ces signes ne trompent pas : locaux commerciaux à forte valeur, villas, sont les symboles de la spéculation immobilière à Cannes. Cet investissement immobilier est recherché que ce soit pour la plus-value ou pour le rendement. Cet intérêt nous amène tout naturellement à identifier possesseurs et objet de possession.

- **Les hivernants**

Ces déclarations extérieures sont donc en majorité les mutations caractéristiques des "hivernants". Nous ne saisisons pas ici l'ensemble de cette immense société qui atteint à cette époque là plusieurs milliers de personnes à Cannes. Par contre nous aurons une vision des possesseurs de villas et de châteaux. Une élite ? Vraisemblablement. Mais cette élite en ces années là donne le ton à la ville.

- **La société**

En ce début de siècle les Français ont supplanté les Anglais et même les étrangers à Cannes. Malgré leur sous-représentation due à l'application de la nouvelle loi successorale à partir du 25 février 1901, ils représentent 60% de l'effectif si l'on regroupe métropolitains et originaires des colonies (Algérie). Le succès de Cannes dû aux initiatives anglaises a rayonné sur toute la France. Toute ? N'exagérons rien. Il s'agit en fait des grandes agglomérations, Paris et Lyon essentiellement, qui regroupent plus de la moitié des propriétaires français non domiciliés à Cannes. A côté d'eux cependant nous retrouvons un notable de l'Oise et un colon algérien. Les représentants des villes voisines (Grasse, Draguignan) ne sont qu'une minorité. Mais nous avons déjà constaté que cette propriété foraine à Cannes n'était pas le fruit d'une imbrication de terroirs voisins.

Néanmoins les étrangers constituent 40% de l'ensemble. Les hasards de l'échantillonnage ont sélectionnés un Suisse, un Hollandais, un Italien ; il nous manque ici les Russes, les Allemands voire d'autres nationalités plus septentrionales qui étaient présentes à Cannes et qui ont laissé des traces architecturales : églises russes ou luthériennes. Il est plus probant de constater que Anglais et sujets des dominions restent la colonie la mieux représentée. 62% des étrangers, 25% des non-domiciliés. Les fondateurs de la station sont encore chez eux à Cannes. Et de fait, ils y sont très actifs. Les séjours fréquents du Prince de Galles y ont attiré la haute société et celle-ci brille à Cannes de tous ses feux. Elle garde encore la haute main sur l'organisation des loisirs et des sports : régates, golf, tennis. Les anglais ont même façonné une partie du paysage urbain : églises, fontaines, jardins, noms de rues sont encore là pour le rappeler.

Pour une immense majorité les décès de ces étrangers ou des Français ont lieu ailleurs qu'à Cannes. Ne nous étonnons donc pas de l'insuffisance des renseignements fournis dans les déclarations. L'âge et la profession manquent ici plus souvent qu'ailleurs. Il ne s'agissait pas de renseignements indispensables au receveur de l'enregistrement, l'essentiel restait la taxation de ces biens. Ceux qui ont été recueillis sont cependant significatifs. Il n'y avait pas de nobles parmi les Cannois. Ici nous en rencontrons quatre, deux Français et deux étrangers, c'est 20% de l'ensemble.

Voilà qui ancre fortement notre petite société du côté des élites.
 Mais les professions sont également significatives :

Cultivateur	1
Artisan	1
Marchand, industriel	2
Clergé	1
Explorateur	1
Propriétaires	4
Rentiers	3
Veuves	2
Femme sans profession	1
Femmes célibataires	2
Sans indication	2

Les actifs sont ici minoritaires et parmi eux un marchand en gros et un parfumeur grassois relèvent du monde du patronat. Il s'agit majoritairement d'un milieu de propriétaires et de rentiers. Les femmes, pour lesquelles on ne dispose pas d'autre indication que leur statut matrimonial, sont issues du même milieu comme le prouve leur patrimoine. Ainsi nous tenons ici une partie des hivernants à travers ses élites. Il convient de s'attarder maintenant sur son investissement favori.

- La villa

La villa, résidence privilégiée de l'élite hivernante à Cannes a été étudiée dans plusieurs ouvrages.

Les riches propriétaires avaient fait de Cannes à la "Belle Epoque" un ensemble luxueux égayé par leurs nombreuses "folies". La villa résidentielle était déclinée dans tous ses styles : normande, classique, florentine. Les Anglais privilégiaient les manoirs ou les châteaux. Mais le chalet était très en vogue vers 1900. Toutes étaient entourées de parcs somptueux ou de jardins plus modestes. Les essences qui les composaient contribuaient à l'exotisme du lieu. Palmiers de diverses espèces, araucarias, eucalyptus, se mêlent aux cyprès, aux oliviers et orangers pour créer un cadre de rêve que reflètent les noms des propriétés : "Tropicale", "Orientale", "Paradis Terrestre" ... Ces ensembles fonciers mobilisaient un personnel nombreux tant pour l'intérieur (cuisinières, servantes, repasseuses, valets) que pour l'extérieur (cochers, jardiniers). Certains domaines pouvaient être très vastes et atteindre plusieurs hectares. Mais leur multiplication et l'accroissement de la population avaient porté le prix du terrain à la hausse et déjà certains grands ensembles étaient morcelés pour être lotis. Le prix de ces villas était donc objet de spéculation.

Nous avons vu que la villa était l'élément principal de la fortune des non-domiciliés à Cannes. Le tableau suivant établi d'après les seules valeurs intégrales, c'est-à-dire en faisant abstraction des indivisions, nous donne une idée de leur valeur.

	Français	Etrangers
Valeur moyenne des villas	123 452	66 866
Valeur moyenne du mobilier	5 210	11 000

Les Français possèdent des villas qui ont en moyenne une valeur double de celles des Anglais. En fait alors que les Anglais et les autres étrangers ont des biens dont la valeur oscille souvent autour de 60 000 francs, les Français possèdent des biens plus diversifiés. Certaines grosses villas sont évaluées près de 300 000 francs, alors que les plus petites n'atteignent que 10 000 à 20 000 francs. Cette différence peut refléter une plus grande homogénéité de la colonie étrangère du strict point de vue social ou économique. Par contre passer l'hiver à Cannes toucherait chez les Français des couches sociales plus larges. Cette observation pourrait même expliquer la distorsion qui se retrouve dans la moyenne du mobilier, bien plus élevée pour les étrangers que pour les Français. Ces villas, lieu de séjour préférentiel des élites hivernantes, se sont multipliées. Ceci a eu pour conséquence de modeler, à Cannes, un paysage urbain particulier.

- Conséquences sociales

Le séjour des hivernants a non seulement modifié l'aspect physique de la ville, mais aussi sa composition sociale. Comme dans leurs colonies, les Anglais ont plaqué à côté de la vieille structure locale, une nouvelle ville. L'image que nous avons de Cannes en regardant la composition socioprofessionnelle des défunts est celle d'une ville qui ne ressemble pas aux autres villes provençales. Le monde rural est faiblement représenté en nombre ou en fortune. Les grandes propriétés rurales, souvent aux mains de gros propriétaires fonciers, ne sont qu'un élément de rapport. La richesse à Cannes ne vient plus de là. Le monde maritime, à cause de l'absence de port jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, n'est présent qu'à travers les pêcheurs, les marins et quelques maisons de commerce. Mais rien qui puisse rivaliser avec celles du grand centre industriel qu'est Grasse. En conséquence, le monde ouvrier n'apparaît pas prépondérant, malgré la création à La Bocca de plusieurs industries près de la gare de triage, en particulier la verrerie.

La présence des hivernants a fait pénétrer la ville de plain-pied dans le vingtième siècle en lui évitant la transition de la révolution industrielle. Le secteur tertiaire en 1901 est déjà hypertrophié. C'est ainsi que les successions nous montrent que les gens de maison sont plus nombreux que les ouvriers. Le commerce d'autre part, connaît un développement important. Certaines activités orientées vers le luxe, l'ameublement, la sculpture, l'horticulture, favorisent l'émergence d'une nouvelle couche sociale. C'est déjà la composition sociale d'une ville moderne.

• Les déclarations des étrangers

Cannes, ville cosmopolite. C'est bien le qualificatif que mérite la cité en ce début de vingtième siècle. Le recensement de 1901, partiellement inutilisable, dénombre 10 902 étrangers, ce qui représente plus du tiers de la population (36%). En effet, la population cannoise dont l'effectif avait crû rapidement dans les dernières années du dix-neuvième siècle se stabilise aux alentours de trente mille habitants entre 1900 et 1920. La proportion d'étrangers est donc considérable. La question se pose donc de savoir qui sont ces étrangers qui ont choisi de vivre là. S'agit-il de riches hivernants qui se sont fixés petit à petit dans leur cadre de prédilection ? S'agit-il majoritairement d'Anglais et de Russes, hôtes privilégiés de la Côte d'Azur ? Il n'existe pas encore à ce jour d'étude sociale et professionnelle de la population cannoise concernant cette période. Certes notre sondage portant sur l'étude des fortunes ne peut prétendre à donner une vision globale de la société étrangère à Cannes. Ce serait exclure les non-possédants. Ce serait exclure également les propriétaires de bien-fonds à l'étranger non taxables en France. Or s'agissant d'étrangers il est vraisemblable que leurs biens soient majoritairement situés dans leur pays d'origine, même si leur

résidence est fixée provisoirement à Cannes. Vision réduite donc de cette société, mais vision tout de même. Malgré la minceur de l'échantillon il a paru tentant de mieux connaître les étrangers domiciliés à Cannes et qui laissent un bien à leur mort.

Sur les deux cents successions de l'échantillon, dix-huit sont des successions d'étrangers domiciliés à Cannes. C'est 9% de l'ensemble. La colonie étrangère est donc très fortement sous représentée dans les fortunes cannoises par rapport à son poids dans la cité. Sous représentation logique du fait des raisons évoquées plus haut. La masse successorale globale laissée par ces étrangers, 860 443 francs, représente 8,4% de l'ensemble des biens transmis. Ces chiffres semblent à première vue concordants. Les étrangers laissent à peu près autant de biens que l'ensemble de la population cannoise, d'autant que la moyenne des biens transmis n'est pas très éloignée non plus : 50 998 francs pour l'ensemble, 47 802 francs pour les étrangers. Cependant il existe un déficit de 0,6% en masse et d'un peu plus de trois mille francs en moyenne pour lequel il faudra tenter une explication.

Dans l'ensemble ces successions étrangères ne se présentent pas différemment des autres. La simple mention de la nationalité permet de les qualifier autrement. Cependant quelques rares fois cette mention a été omise. Il a donc fallu, avant de procéder à la qualification d'étranger, opérer plusieurs contrôles. La concordance d'un nom à consonance étrangère, d'un contrat de mariage établi hors du territoire et d'héritiers hors de France a permis de pallier cette insuffisance. Ceci établi, quelles sont les nationalités rencontrées dans l'échantillon ? Les Italiens sont les plus représentés, avec 12 défunts ils totalisent 66% des étrangers ayant transmis des biens. En seconde position, les Suisses avec quatre décès, soit 22%. Enfin un Anglais et un Allemand complètent l'ensemble. Image complètement différente donc de celle à laquelle on aurait pu s'attendre. La société étrangère résidant à Cannes n'est pas majoritairement composée des hivernants traditionnels, au contraire.

La composition socioprofessionnelle des étrangers décédés est également révélatrice. Alors que l'ensemble des décès nous présentait une société comprenant un nombre important d'inactifs, ici les inactifs ne constituent que 11% avec deux décès, encore l'un d'entre-eux est-il répertorié dans la rubrique "sans indication", car aucune mention de profession n'a été portée sur la déclaration successorale. Il n'a pas été possible d'opérer un contrôle par état civil, le décès ayant eu lieu à l'étranger. Les actifs représentent donc l'énorme majorité des décès, soit près de 89%. On y trouve un prêtre, des gens de maison (11%), des employés (16% environ) et essentiellement des gens appartenant au monde du commerce et de l'artisanat (plus de 55%). S'agissant d'étrangers on ne s'étonnera pas de l'absence de fonctionnaires et de militaires. Mais l'absence de profession libérales, des propriétaires et de rentiers, en résumé des élites économiques, ne laisse pas de surprendre. Incontestablement nous sommes en présence d'une société aux antipodes de nos riches hivernants. Majoritairement composée d'actifs, majoritairement italienne, notre société étrangère est-elle durablement installée à Cannes ? Une analyse plus fine de ses successions devrait permettre de répondre partiellement à cette question.

- Quels étrangers ?

Un Anglais, un Allemand et quatre Suisses composent le premier groupe qui ne représente que 34% de l'effectif étranger. La question de la répartition entre ces nationalités, reposant sur un trop faible nombre d'individus, n'apporte pas de réponse satisfaisante. On ne s'étonnera pas toutefois d'y trouver un Anglais. La présence des Suisses n'est pas une véritable énigme. Pour au moins trois d'entre eux, il s'agit de francophones. La communauté de langue et la relative proximité expliquent aisément le choix de se fixer à Cannes.

Il est beaucoup plus intéressant de noter que ce petit groupe laisse une fortune globale de 720 022 francs, ce qui représente 84% des fortunes étrangères. Il s'agit donc d'étrangers fortunés ce que confirme la moyenne successorale du sous-groupe : 120 004 francs, très au dessus de la moyenne totale des étrangers et de la moyenne générale qui gravite, rappelons-le autour de 50 000 francs. Mais il nous faut immédiatement nuancer ce constat. Les écarts entre la plus forte succession et la plus faible vont de 1 à 640. Groupe fortuné certes, mais sans réelle unité cependant. S'y côtoient en effet une succession inférieure à 1 000 francs et la quatrième succession en valeur, de l'ensemble général. Il s'agit de succession d'un rentier allemand s'élevant à 541 000 francs. Alors, des éléments d'unicité ou des éléments de fracture, quels sont ceux qui l'emportent dans ce petit groupe ?

D'un côté, nous avons affaire à un groupe convenablement logé. Ces défunts cumulent 100% de la valeur des villas appartenant aux étrangers et 94% du mobilier. Ils disposent également soit d'une grosse fortune (100% de la valeur des obligations et 98% des créances), soit de disponibilités (96% en valeur numéraire et 100% des prorata de revenus). Lorsqu'ils pratiquent le commerce, il s'agit de professions à coût d'entrée élevée (75% environ de la valeur des fonds et matériels des étrangers et 100% de la valeur des parts sociales). La valeur moyenne de leurs fonds est six fois plus élevée que la valeur moyenne des fonds du groupe étranger. Mais par ailleurs, avons nous dit, les écarts sont importants. Précisons-les : trois successions sur six sont au dessous de 5 000 francs. Mais ces trois successions ne donnent pas par leur structure une impression de pauvreté. Le mobilier y est bien représenté, et pour l'une d'elles atteint 2 872 francs, à comparer à la moyenne du mobilier des étrangers (1 162 francs) ou du mobilier en général (1 678 francs). Toutes les trois possèdent également du numéraire en importance et l'une des trois un prorata de retraite dont l'annulation révèle un montant confortable (4 400 francs par an). En outre, il ne faut pas oublier, il est nécessaire ici de le rappeler, que ces défunts peuvent posséder des biens immeubles à l'étranger. Successions minces donc, mais qui laissent percevoir pour au moins deux d'entre elles, une aisance. Il n'en reste pas moins que la plus petite ne s'élève qu'à 845 francs.

La composition socioprofessionnelle du groupe permet de préciser d'autres points. Ces étrangers sont majoritairement des actifs, avons nous dit. Mais précisément c'est dans ce sous-groupe que l'on trouve inactifs et anciens actifs. C'est ainsi qu'y figurent un rentier mais également un ingénieur retraité. Les professions exercées par les actifs confirment pour partie des observations effectuées ci-dessus sur les éléments du patrimoine. C'est ainsi qu'à côté d'un prêtre et d'un employé nous trouvons aussi un hôtelier et un banquier. C'est bien là le plus important. Il semblerait, si l'on peut donner une valeur à cet échantillon, que les étrangers implantés à Cannes, dans ce milieu aisé, exercent des métiers nécessitant des mises de fonds importantes. Ces métiers sont directement au contact et sont suscités par la présence des hivernants. Le banquier anglais dispose de 30 000 francs en parts sociales d'une banque qui porte son nom. Mais ces 30 000 francs ne représentent que 20% de sa fortune. Son train de vie est confortable. Il dispose d'une villa richement meublée et d'immeubles urbains vraisemblablement loués. L'essentiel de la fortune de l'hôtelier réside par contre dans la valeur de son fonds de commerce. Mais son entreprise semble prospère. Au décès, le loyer des murs, payé d'avance, figure à l'actif pour 2 000 francs, à côté d'une assurance-vie de 5 000 francs. Ce sont des signes qui donnent à ces patrimoines une impression de prudence et de solidité. Les étrangers fixés à Cannes ont-ils en partie mis la main sur les commerces les plus lucratifs ? Pour pouvoir répondre à cette question il reste à faire l'étude de la colonie étrangère dans sa totalité. Mais l'exemple de John Taylor, jardinier devenu fournisseur, puis négociateur immobilier et enfin banquier, nous prouve que certains étrangers venus à Cannes à la suite des hivernants pour y travailler étaient particulièrement bien placés pour satisfaire leurs désirs, connaissant mieux leurs goûts et leurs habitudes. Mieux placés peut-être que les Cannois de souche. Et a contrario la petite succession de notre employé suisse, mort à 59 ans, nous prouve que tous n'ont pas réussi.

Alors quelle est la tendance dominante de ce petit groupe : unité, diversité ? Si c'est la diversité, elle est néanmoins révélatrice. Déjà se profile le devenir de Cannes. A la suite des hivernants s'installent à Cannes des étrangers, rentiers ou retraités. Lorsque l'inflation de guerre aura laminé la fortune des premiers, seuls ceux-là subsisteront. Mais en parallèle, pour satisfaire les désirs d'une riche clientèle toujours croissante, d'autres étrangers engagent sur place leurs capitaux ou tentent de faire fortune. Ainsi s'agrègent des catégories disparates. Les uns par leur patrimoine se fondent indiscutablement dans l'élément moteur que sont les hivernants. La majorité cependant en tire des revenus provenant des besoins de cette vaste clientèle.

- Les Italiens

A première vue, de par ses origines, ce groupe présente toutes les caractéristiques d'une homogénéité certaine. De par sa représentation il se différencie déjà des autres nationalités : 66% des défunts possessionnés sont des Italiens. Leur lieu d'origine n'est pas souvent mentionné, mais les rares fois où cette mention existe, c'est du proche Piémont que sont partis ces migrants -(Tende, Riviera), migration de proximité à l'évidence. S'agit-il d'une migration de masse ? La question reste posée. Que représentent les Italiens parmi les quelques dix mille étrangers en résidence à Cannes ? Il peut-être tentant de proposer que leur forte représentation dans les successions étrangères n'est que la traduction d'une forte implantation locale. Mlle Ceccioni dans son mémoire de maîtrise sur la villégiature à Cannes cite des chiffres qui viennent conforter cette hypothèse. Elle évalue, d'après le recensement de 1906, la colonie italienne à 8600 individus soit 83,5% des étrangers et presque 30% de la population cannoise. Les successions, en fait, nous livrent une vue plus nuancée, puisque cette domination apparaît moins nettement. Faut-il en rechercher la cause dans la valeur intrinsèque de ces successions ?

En effet un élément d'importance donne une coloration particulière à cette immigration. La valeur successorale des successions italiennes, avec 140 421 francs, ne constitue que 16% de la masse successorale globale étrangère. La moyenne successorale, elle-même, proche de 11 700 francs, est plus de dix fois inférieure à la moyenne des autres étrangers (120 000 francs) et plus de quatre fois inférieure à la moyenne générale. Ainsi malgré leur nombre les Italiens ne rassemblent qu'une faible part du capital laissé par les étrangers. Ce phénomène explique à lui seul le décalage de la fortune des étrangers par rapport à l'ensemble des successions cannoises. Le tassement de la moyenne des fortunes étrangères (47 802 francs) par rapport à la moyenne totale (50 998 francs), et le fait que 9% d'étrangers ne possèdent que 8,4% des fortunes, se trouve ainsi justifié. Cette immigration large est donc également une immigration peu fortunée dans son ensemble.

Cette constatation est étayée par un deuxième aspect patrimonial : le poids des dettes. Ces dettes totalisent 7,8% de l'actif brut successoral global des Italiens. Le tiers des successions est grevé de dettes. Après imputation de ces dettes un quart des successions sont négatives ce qui traduit une quasi-faillite. L'aventure du commerce serait-elle donc un miroir aux alouettes ? Non, car deux réussites ont valeur de symbole et sont là pour rappeler que les voies de l'enrichissement et de l'ascension sociale passent aussi par là. Ces deux successions pèsent 80% à elles seules de la valeur brute des successions italiennes. Là, pas de dettes, mais une répartition équilibrée des investissements, fruit sans doute d'un dur labeur. Sans nul doute elles ont dû constituer un exemple pour leurs compatriotes.

Ces réussites créent, par là même, une distorsion dans la colonie italienne et l'homogénéité soupçonnée au début était peut-être une façade. Sans tenir compte des dettes, l'écart entre les successions extrêmes est de 1 à 764, soit plus que dans les autres nationalités. Ceux qui ont réussi

Sont une poignée et sans doute se situent déjà plus loin de leurs anciens compagnons qu'ils ne le croient eux-mêmes.

-Les commerçants

Que sont donc ces commerçants italiens ? Les branches d'activité sont variées avec toutefois un léger avantage à l'alimentation (un épicier, deux laitiers, une marchande d'épices). Mais on trouve aussi l'habillement avec un marchand de chaussures et la parure avec un bijoutier. L'essor de la construction a favorisé l'équipement des maisons : y figurent aussi un artisan tapissier et un marchand de meubles. Pour pallier l'insuffisance des revenus, les conjoints travaillent souvent, dans le commerce, mais quelquefois au dehors. Ainsi l'époux de notre marchande d'épices est employé. Y-a-t-il des commerces plus rémunérateurs que d'autres ? Certainement, mais aucun élément ne permet d'en dresser une liste exhaustive au vu des successions. Les deux laitiers ont tous deux des successions négatives, mais en ce sens ils sont aussi défavorisés que les laitiers de souche. Cette profession largement représentée à l'époque (au moins cinquante laitiers à Cannes) fournissait à l'aide de quelques vaches les habitants en lait frais. Elle ne semble pas très rémunératrice. Mais on ne peut généraliser aux professions alimentaires car l'épicier fait partie des deux réussites. De même pour les professions tournées vers le mobilier ; notre artisan-tapissier laisse plus de dettes que d'actif, mais la fortune du marchand de meubles atteint la coquette somme d'environ 85 000 francs.

Les voies de la réussite paraissent plus relever, dans ces conditions, d'un investissement personnel que de l'utilisation d'une filière. Mais en ce domaine il faudrait poursuivre les observations sur une plus grande échelle.

-Structure commerciale des entreprises

Le premier constat réside dans la faiblesse des valeurs incorporelles (fonds, clientèle). Le fonds le plus évalué atteint 1 100 francs mais la plupart sont inférieurs à la moyenne qui se monte à 296 francs. Le poste " matériel et outillage" dont la moyenne est plus élevée (1 000 francs environ), ne figure pas dans la majorité des successions de commerçants. C'est en fait le poste "marchandises", avec une moyenne de 6 570 francs, qui apparaît comme le plus important. Le numéraire reste faible, mais les créances commerciales peuvent indiquer que le crédit est habituel et en même temps une marque de faiblesse de ces petites entreprises. La première impression qui se dégage est que ces entreprises semblent manquer d'argent. Si l'on met en balance les créances commerciales et les dettes, on s'aperçoit que ces dernières pèsent plus lourd (10 976 francs contre 9 010 francs).

Les capitaux investis sont faibles et les rendements sont à la hauteur. Il est remarquable de constater que les entreprises commerciales des Italiens sont à l'opposé de celles de nos autres étrangers. A des affaires de banque et d'hôtellerie qui réclament des mises de fonds importantes (parts sociales, gros fonds de commerce) s'opposent nos petits commerces italiens faiblement valorisés et dont l'essentiel réside dans les stocks ou le matériel. Le poste " marchandise" est d'ailleurs, de par la nature des commerces exercés, absent des valeurs commerciales chez les autres étrangers. Si ces stocks ont une rotation faible, alors les sommes immobilisées, donc non productives, sont importantes. Si le recours au crédit vendeur est une forme de vente, alors les trésoreries s'assèchent. Le recours à l'endettement est dès lors inéluctable. Là est peut-être l'explication des difficultés de ce petit commerce qu'on pourrait qualifier de proximité ou de quartier.

- Autres investissements

Globalement l'ensemble des valeurs commerciales (fonds, marchandises, matériels et créances de commerce) représente 38% des patrimoines italiens, voire la totalité pour certains. C'est dire l'importance de ce poste dans la composition de leur fortune. Cependant tous ne sont pas perdus de dettes ou n'ayant pour toute fortune que quelques marchandises dans une arrière boutique. Certains arrivent à épargner. Leurs investissements s'orientent de préférence vers des domaines que délaissent, ou qu'ignorent les autres étrangers. C'est ainsi que sur certains postes les Italiens observés cumulent la totalité des investissements ou y possèdent des positions dominantes. C'est le cas des livrets de caisse d'épargne qui constituent une épargne de précaution ou de première disponibilité. Sur ce poste précis l'exemple est encore plus marqué chez les non-commerçants que chez les commerçants. Ce produit n'est toutefois présent que dans un tiers des successions, et le plafond (1 500 francs) n'est pas souvent atteint. Ceci peut indiquer des possibilités d'épargne limitées, mais aussi la position de transit des sommes ainsi placées, en attente d'autres investissements.

Les immeubles urbains sont également l'un des investissements préférentiels de notre colonie. Ils représentent en valeur 61 760 francs, soit 56% des immeubles appartenant aux étrangers et 44% des patrimoines italiens. C'est le principal poste d'investissement mais qui ne concerne que le quart des successions. On ne s'étonnera pas d'y trouver les deux successions de nos plus riches possessionnés avec respectivement 34 000 francs et 22 760 francs en immeubles. Se loger, ou obtenir des revenus complémentaires pour les vieux jours est une obsession pour ceux qui ne disposent pas de revenus fixes et encore moins de retraite. En ce sens nos commerçants italiens sont plus proches des boutiquiers parisiens étudiés par A. Daumard que des autres étrangers présents à Cannes.

La place prise par les commerces et les immeubles, soit en tout plus de 82% des fortunes italiennes ne laisse qu'une position très réduite aux valeurs mobilières. Les actions et obligations sont totalement absentes de l'échantillon. La rente française et italienne ne se trouve que dans un seul cas, de même que l'assurance-vie. Les créances, alors que leur montant global est supérieur aux livrets de caisse d'épargne, ne se retrouvent que dans deux successions. C'est une évolution somme toute logique. Aux premiers stades de la réussite les possibilités sont minces : l'instrument de travail et le logement accaparent l'essentiel des investissements.

- Les gens de maison

Bien que les commerçants soient majoritairement représentés dans l'ensemble étudié, il convient cependant de noter que trois successions concernent des gens de maison : un jardinier, une domestique et sans doute un défunt au statut voisin, bien que sa profession ne soit pas indiquée. Il n'a pas été possible d'opérer une comparaison avec l'état civil, car le décès a eu lieu en Italie. Ce célibataire, mort sans doute dans son village d'origine, témoigne à lui seul de types de migrations envisageables à Cannes : séjour dans un pays d'accueil entrecoupé de brefs retours au pays, mais aussi possibilité de faire alterner deux saisons. Une saison d'hiver à Cannes pour rapporter du numéraire et un retour d'été au pays pour aider à la ferme paternelle.

Quoiqu'il en soit, les successions des gens de maison sont exclusivement mobilières. C'est chez eux que l'on trouve les livrets de caisse d'épargne, la rente et le numéraire. Ce n'est que la contrepartie de leur statut. Nourris et logés, leur salaire direct ne leur permet pas d'accumuler des économies rapidement. Par ailleurs, l'investissement en immeubles ne les intéresse pas directement, quand il n'est pas tout simplement hors de leur portée. C'est donc tout naturellement vers ces

placements mobiliers liquides que se dirigent leurs économies.

Avant de conclure sur la nature de l'immigration à Cannes, arrêtons-nous un instant sur la réussite des deux individus les plus fortunés. Le marchand de meubles laisse une fortune de 85 000 francs. La valeur de son commerce reste prépondérante (52% des biens). L'essentiel en est constitué par un stock fortement valorisé. Il a pu acquérir des immeubles urbains (40% de l'ensemble) et des créances. La fortune de l'épicier est plus modeste (28 000 francs), mais une assurance-vie s'élevant à 3 000 francs rééquilibre faiblement la part des valeurs mobilières. Ni l'un ni l'autre ne laisse de mobilier important ; malgré leur réussite, leur train de vie devait rester modeste. Sans conteste nos deux compères ont bénéficié de l'afflux de population à Cannes, afflux particulièrement important entre 1870 et 1900. Ils prouvent que commerce est l'une des voies de la réussite, même modeste. Les étrangers, très nombreux en ce début de siècle, occupent des positions importantes dans les activités de service qu'ont suscité les hivernants. Il s'agit d'un enracinement durable : certains noms et certaines activités se retrouvent en cette fin de vingtième siècle.

Ainsi s'esquisse une pyramide des fortunes chez les étrangers. Cette pyramide est déformée. A la base une très large assise : plus de 35% de la population dont l'étude reste à faire. L'examen des successions nous révèle les deux autres degrés. Par rapport à cette immense base ils sont très réduits. Bien sûr la comparaison des deux chiffres n'est pas valable, car d'un côté le pourcentage s'applique à la population totale et de l'autre il n'est qu'une quote-part des défunts. Si cette population est massivement jeune, alors elle est fatalement sous-représentée dans le monde des défunts ; et cette sous représentation s'aggrave si cette population est majoritairement peu fortunée. Et c'est ce que ces chiffres nous renvoient comme image. 9% des défunts forment les deux degrés sommitaux, très rétrécis par rapport à leur base. Le degré intermédiaire est composé majoritairement d'Italiens qui tentent de réussir ou qui ont commencé à le faire. Au dessus, une très mince frange a réussi son parcours ou est arrivée capitaux en mains. Ce sont nos commerçants, voire nos capitalistes, suisse ou anglais. De tous les horizons d'Europe ces hommes ont accompagné les hivernants dans leur migration annuelle pour en tirer profit, ou simplement pour en vivre. A la longue ils n'ont plus quitté les rivages de la Côte d'azur, et s'y sont fixés.